

**Déclaration orale - 61^e session du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU
Point 10 - Dialogue interactif renforcé sur la mise à jour orale du Haut-Commissaire
concernant la République démocratique du Congo**

25 mars 2026

Présentée par Mme Cynthia Bringollet

M. le Président,

Dominicans for Justice and Peace et Action de Carême se félicitent de la tenue de ce dialogue interactif renforcé sur la situation des droits humains en RDC.

Dans ce cadre, nous souhaitons attirer l'attention du Conseil sur la situation préoccupante des femmes et des jeunes dans le secteur minier artisanal, en particulier dans la province du Haut-Katanga. Dans cette province, l'exploitation minière artisanale demeure une source de subsistance essentielle pour des milliers de familles, mais elle s'accompagne de graves répercussions sur les droits des femmes et des jeunes.

Faute d'alternatives économiques viables, les femmes continuent d'y travailler dans des conditions extrêmement précaires qui les exposent à de sérieux risques pour leur santé. Malgré la difficulté de leurs tâches, elles sont souvent moins bien rémunérées que les hommes. Dans ce contexte de discrimination systémique, elles subissent des niveaux élevés de violences basées sur le genre. Ces violations se produisent dans un climat de totale impunité, ce qui renforce leur vulnérabilité.

Nous sommes également alarmés par l'implication de milliers d'enfants et de jeunes dans le secteur minier artisanal. Poussés par une pauvreté extrême, un accès limité à l'éducation, et la nécessité de contribuer aux revenus familiaux, beaucoup se retrouvent contraints d'entrer dans les mines dès leur plus jeune âge. Ils y sont exposés à des travaux dangereux, à des substances toxiques, et à la violence, ce qui compromet leur éducation, leur santé, et leur avenir.

Face à cette situation, nous appelons les autorités congolaises à :

- Accélérer la formalisation effective des zones d'exploitation artisanale (ZEA) dans le Haut-Katanga afin de garantir une exploitation artisanale sécurisée et respectueuse des droits humains;
- Mettre en place des alternatives économiques sûres et durables pour les ménages dépendants de l'activité minière, en particulier pour les femmes;
- Assurer l'accès à une éducation gratuite et de qualité aux enfants dans les zones minières et promouvoir la formation professionnelle des jeunes;
- Renforcer les mesures de prévention, de prise en charge et de répression des violences basées sur le genre sur les sites d'exploitation minière artisanale.

Je vous remercie !